République Française Commune de Champtercier

Nombre de membres en	Séance du mardi 06 juillet 2021
exercice: 14	L'an deux mille vingt-et-un et le six juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 01 juillet
	2021, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.
<u>Présents</u> : 10	
	Sont présents: Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie
Votants: 13	MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Lydie
	CARLAVAN, Virginie PAGANI, Bruno VILLARON
	Représentés: Bénédicte PAUL, Pierre TEULER, Christian GASSEND
	Excuses:
	Absents: Kris HEYNDRICKX
	Secrétaire de séance: Jean-Louis ROUSSELET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Aucune remarque n'étant faite, le précédent procès-verbal en date du 8 juin 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Louis ROUSSELET est nommé secrétaire de séance.

1. Règlement des temps périscolaires - DE 2021 032

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 36-2016 du 24 juin 2016 la délibération 2017-041 du 20 juin 2017 et la délibération 2017-060 du 12 septembre 2017 concernant la mise en place du règlement intérieur régissant les temps périscolaires sous la responsabilité de la mairie.

Il est proposé d'actualiser ce règlement intérieur compte tenu de la mise en place du logiciel E-ticket de gestion des temps périscolaires en application dès la rentrée scolaire 2021/2022.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la délibération 36-2016 du 24 juin 2016 Vu la délibération 2017-041 du 20 juin 2017 Vu la délibération 2017-060 du 12 septembre 2017

Après lecture du règlement, le conseil municipal :

ADOPTE le règlement intérieur des temps périscolaires joint en annexe.

Une délibération est prise à l'unanimité.

2. Convention de passage d'un chemin de randonnée chez un particulier - DE 2021 033

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été interpellé par un collectif de randonneurs au sujet de difficultés rencontrées quant à l'accès à des chemins de randonnée sur circulant sur des parcelles privées appartement à la famille Arbez.

Dans un premier temps, un accord amiable a été convenu avec la famille Arbez afin de modifier temporairement le tracé du chemin existant de manière à contenter à la fois les usagers et les propriétaires. Une convention précisant les détails de cet accord a été établie.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à cette convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Une délibération est prise à l'unanimité.

3. Coupons sports 2021 - DE 2021 034

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-029 du 21 mai 2019 qui fixait le montant et les conditions d'attribution des coupons sport. Il propose de reconduire pour 2021 cette action communale aux mêmes conditions.

- Quotient familial maximum (revenu fiscal de référence sur le nombre de parts) : 16 000 €
 Documents à fournir :
- Dernier Avis d'imposition connu
- Attestation de domicile (EDF/Eau)
- Justificatif d'adhésion au club :
 - Pour une cotisation < ou = à 75.00 € attribution de 20.00 € de coupons sport par enfant
 - Pour une cotisation > à 75.00 € attribution de 40.00 € de coupons sport par enfant

Sont concernés les enfants âgés de 5 à 18 ans et résidant sur la commune Vu le code Général de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les coupons sport pour l'année 2021.

Une délibération est prise à l'unanimité.

4. Questions diverses

- Depuis novembre 2020, la commune fait appel à l'APAJH pour assurer la prestation du transport scolaire des élèves de l'école primaire. Une nouvelle convention est à l'étude pour l'année 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE 2021 32 à DE 2021 34.

Le secrétaire de séance Jean-Louis ROUSSELET Le Maire Antoine ARENA